



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

**Arrêté de police de circulation
Manifestation Sportive
Plaine des Sports Claude HUET
Du 8 Mai au 12 Mai 2024 inclus de 8 h 00 à 22 h 00**

Arrêté n° 2024/04/96

Le Maire de la Commune de **VALERGUES**,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et suivants et L 2213-1 et suivants,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures afin de favoriser la sécurité des personnes et le bon déroulement des « **MANIFESTATIONS SPORTIVES** » qui se dérouleront du 8 Mai au 12 Mai 2024 sur la Plaine des Sports Claude Huet,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de ces manifestations, la Plaine des Sports Claude HUET est exclusivement réservée aux piétons, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation à ces différentes dates afin de garantir la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera strictement interdit, plaine des sports Claude Huet :

- **Du Mercredi 8 Mai au Dimanche 12 Mai de 8 h 00 à 22 h 00,**

Le stationnement sera autorisé sur le terrain stabilisé à ces mêmes dates.

Article 2 : La circulation sera interdite, plaine des sports Claude Huet (Allée Monteil) :

- **Du Mercredi 8 Mai au Dimanche 12 Mai de 8 h 00 à 22 h 00,**

La circulation reste autorisée pour les dirigeants, encadrants et services de secours.

Article 3 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VALERGUES, le 30 Avril 2024

Le Maire, Gérard LIGORA

